

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2010

L'an deux mil dix le seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur MACÉ, Maire.

Etaient présents : M. PONTY, Mme CADINOT, M. PETIT, M. THOREL, M. BRUNEAU, Adjoints, Mme DAVIES-NAVARRO, M. HALLÉ, Conseillers Municipaux Délégués, Mme BESNARD, Mme PONTY Julie, Mme MACÉ, M. BRETTEVILLE, Mme HERMENT, Mme MALET, M. VAUTIER, Mme COLANGE-LEFEBVRE, M. BOURGEOIS, Mme DUVAL, M. MÉLIAND, Mme LEFÉE, M. ESPINASSE, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mme CHARLOT Adjointe ayant donné pouvoir à Mme MACÉ, M. DESMARAIS-CALLE Adjoint ayant donné pouvoir à M. le Maire, Mme LECOQ Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Mme HERMENT, Mme QUIBEL Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à M. ESPINASSE, Mme MALANDAIN Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Mme LEFÉE, M. QUEVAL Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à M. MÉLIAND,

Secrétaire de séance : Mme Julie PONTY, conseillère municipale.

Ordre du jour :

- **Approbation compte-rendu de la réunion précédente**
- **Prises d'acte des comptes-rendus de commissions**
- **Installation nouveau conseiller municipal, et intégration dans les commissions**
- **Modification statuts LA CREA**
- **Règlement du marché**
- **Contrat Educatif Local**
- **Convention COMMUNE/CCAS-RESIDENCES « Capucines et Coty »**
- **Demande d'aide pour réfection des routes**
- **Attributions subventions exceptionnelles**
- **Décisions modificatives : frais d'études – transfert compte d'immobilisations**
- **Remboursement Indemnités sinistres**
- **Admission en non valeur**
- **Intégration de la voirie des immeubles rue Guy de Maupassant**
- **Informations et questions diverses**

Ajout à l'ordre du jour –

Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour : le Fonds de concours en section de fonctionnement de LA CREA.

☞ *Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

Approbation précédent compte-rendu -

Monsieur MÉLIAND fait une remarque : dans certains comptes-rendus, il a constaté à plusieurs reprises que le mot investigateur était utilisé à la place d'instigateur. Monsieur le Maire en prend note.

☞ *Le Conseil Municipal, à la majorité, deux abstentions, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.*

Prises d'acte des comptes-rendus de commissions -

⇒ Chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu des commissions suivantes :

- la commission d'achats du 23 avril 2010 distribuée le 30 avril 2010
- la commission voirie du 29 avril distribuée le 20 mai 2010
- la commission d'achats du 17 mai 2010 distribuée le 19 mai 2010
- la réunion d'adjoints du 19 mai 2010 distribuée le 26 mai 2010
- la commission de sécurité du 25 mai distribuée le 2 juin 2010

Monsieur ESPINASSE demande si les commissions prennent des décisions, car dans le compte-rendu d'une commission, il est stipulé : «Il a été décidé que...» Il souhaite avoir des explications, est-ce que les commissions décident ou est-ce l'ensemble du Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire indique que la Commission donne son orientation, puis la décision est adoptée par le Conseil Municipal, lors de la prise d'acte.

Monsieur ESPINASSE précise qu'il faudrait alors que les Commissions proposent, plutôt qu'elles prennent les décisions. Monsieur le Maire est d'accord avec cette suggestion.

Monsieur MÉLIAND souligne qu'il est déjà intervenu à ce sujet et qu'il souhaite que toutes les décisions à prendre passent en réunion de Conseil. Il précise que les commissions instruisent, et fournissent une réflexion, et c'est par la suite que le sujet passe à l'appréciation du Conseil Municipal.

Madame MALET signale que la rédaction de certains comptes-rendus laisse penser que la décision est prise.

Monsieur le Maire précise qu'il va revoir le fonctionnement de cette procédure.

🌀 Le Conseil Municipal, à la majorité, prend acte des comptes rendus de commissions

Installation nouveau conseiller municipal, et intégration dans les commissions -

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur le Maire procède à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale : Madame Natacha DUVAL, en remplacement de Monsieur Érick DAJON.

Il lui souhaite la bienvenue et précise qu'elle souhaite intégrer la commission sécurité.

🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'installation de Mme Natacha DUVAL au sein du Conseil Municipal et à son intégration dans la commission sécurité-environnement.

Modification statuts de LA CREA -

⇒ Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2010 portant modification des statuts de la CREA en vue du retrait de la compétence facultative en matière de «révision et modification des PLU intercommunaux existants».

🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la modification des statuts de la CREA.

Règlement du marché -

Monsieur le Maire explique que certains articles ont été revus de façon à assurer une meilleure sécurité sur le marché. Monsieur PONTY procède à la lecture des articles modifiés.

Article 2 : horaire de 8 h 30 à 13 h 00 au lieu de 12 h 00

Et petit (e) emplacement outillage : place général de Gaulle face à l'office notarial

Article 13 : toute place laissée vacante pendant une durée de plus de quatre marchés consécutifs pourra être attribuée, sauf pour raison médicale. L'ancien titulaire ne pourra en aucun cas prétendre récupérer sa place.

Article 29 : Pour les services de sécurité, il devra être laissé libre d'accès : 3 m de large de chaussées tout autour du marché - la rue du 8 mai 1945 - les passages piétons tout autour de la place Général de Gaulle

Article 30 : Ajout : il est interdit de vendre des articles à connotation pornographique.

Monsieur ESPINASSE demande la raison du déplacement des camions d'outillage, ramenés sur la place du Général de Gaulle. Monsieur PONTY explique qu'ils ne peuvent plus être près de l'église et précise que cela permet la venue des gens sur la place et de faire travailler d'autres commerces.

Monsieur MÉLIAND demande si la Commune aura la capacité de faire appliquer correctement l'article n°29. Monsieur PONTY répond qu'une fois validé ce règlement sera distribué à tous les étalants. Monsieur le Maire précise qu'ils seront tenus de respecter les 3 mètres, pour faciliter la circulation des véhicules d'urgence.

🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le nouveau règlement du marché.

Contrat Educatif Local -

Monsieur le Maire expose la volonté de la MJC de développer, avec des communes du Canton un partenariat pour la mise en place d'actions envers la jeunesse. À cet effet, il est établi une convention entre l'Etat et les communes, gérée par un comité de pilotage.

🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE :

- *d'engager la commune à participer au Contrat Educatif Local pour une durée d'un an (révisable annuellement)*
- *de nommer un élu à la participation au Comité de Pilotage*
- *de désigner la MJC Duclair comme structure administrative et coordinatrice pédagogique du C.E.L et*
- *de valider un ou plusieurs axes de travail en faveur de la jeunesse*

Convention COMMUNE/CCAS-RESIDENCES « Capucines et Coty » -

Il est proposé au Conseil Municipal une convention à intervenir entre la Ville de Duclair et le CCAS en vue de facturer aux Résidences des frais de secrétariat ainsi que des frais de restauration et d'entretien de locaux.

Monsieur PETIT précise que ce document a été rédigé avec l'avis de Madame la Trésorière Municipale, il s'agit en fait d'une régularisation.

Madame NAVARRO demande si cette convention aura une conséquence pour le CCAS. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Demande d'aide pour réfection des routes -

Monsieur PETIT demande l'autorisation de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général pour la réfection des routes suite aux intempéries de cet hiver.

🌀 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à solliciter une aide financière près du Conseil Général et à signer tout document afférent à ce dossier.

Attributions subventions exceptionnelles -

Suite aux explications fournies par Monsieur le Maire,

🌀 *Le Conseil Municipal, ACCEPTE, l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :*

à l'unanimité,

- *à l'Association SPORT AVENTURE PASSION, pour le premier Trail Normand : 900 €*
- *au COMITÉ CULTUREL P. DUCROS, pour le camp de jeunes du 12 au 19/07/2010 : 900 €,*

à la majorité, deux abstentions :

Madame CADINOT s'abstient car la Commission Culture n'a pas été consultée pour fixer le montant et Madame NAVARRO car elle est secrétaire de l'association.

- *à l'Association du CHÂTEAU DU TAILLIS, pour son 10^{ème} anniversaire : 1000 €,*

à la majorité, une voix contre et une abstention :

- *à la M.J.C, pour la Fête de la Musique 2010 : 800 €,*

La dépense sera imputée à l'article 6574 – fonction 01.

Décisions modificatives : frais d'études – transfert compte d'immobilisations -

⇒ Vu le Code pratique des collectivités territoriales et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2.

⇒ Vu le vote du Budget Primitif 2010

🌀 *Le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

1) Vu les études et les insertions énumérées ci-dessous et le suivi de leurs réalisations :

La Maison du Tourisme, le diagnostic HACCP, la mise en conformité du restaurant scolaire, l'installation et la fourniture de matériel au restaurant scolaire, la restauration des voûtes de l'église, la zone d'activités des Monts.

AUTORISE :

- Le transfert des dites réalisations aux comptes d'immobilisations

- Les décisions modificatives suivantes au budget 2010

- Recettes : Chapitre 041 - Article 2031 : 24 709.27 €
- Article 2033 : 1 647.28 €
- 26 356.55 €**
- Dépenses : Chapitre 041 - Article 2111 : 15 105.96 €
- Article 21312 : 6 393.94 €
- Article 21318 : 906.98 €
- Article 2188 : 3 949.67 €
- 26 356.55 €**

2) Vu le non suivi de réalisations pour les études effectuées et les insertions parues énumérées ci-dessous pour un montant total de 115885.15 €:

- Du centre multisports : article 2031 : 98 990.91 € + article 2033 : 3 366.68 €
- Diagnostic Géotechnique du quai de seine : article 2031 : 13 213.86 €
- Etude rectification virage rue de Ronnenberg : article 2031 : 313.70 €

DÉCIDE D'AMORTIR SUR 2 ANS les travaux non suivis des réalisations énumérées ci-dessus.

Vu la délibération n° 2422 du 29 mars 2010, le conseil communautaire de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours.

La commune souhaite couvrir des charges et frais de fonctionnement pour l'entretien de ses différents bâtiments et ses différents travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré

↳ *le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

DECIDE de demander un fonds de concours à la CREA :

- *en section de fonctionnement à hauteur de 23 000 € en vue de participer au financement des entretiens des bâtiments communaux*

- *et en investissement jusqu'à concurrence d'une aide de 28049€.*

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

INFORMATIONS DIVERSES -

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

➤ Remerciements reçus :

- de Mme PRINTEMPS pour le témoignage de sympathie reçu lors du décès de sa mère
- suite à l'attribution de subvention :
 - au Club « La JOIE DE VIVRE »
 - à la Délégation départementale de l'Education nationale
 - à l'Association pour la Promotion du Canard

➤ Des contrats et avenants signés dans le cadre de la délégation accordée :

- **1) avenants 2-3 pour l'installation des Services Techniques** - Vu la loi du 17 février 2009, - vu l'accord de la commission d'appel d'offres du 23 avril 2010, - vu la délibération du 26 novembre 2009, Monsieur le Maire informe ses collègues des avenants suivants.

Lot	entreprise	Marché initial HT	Avenant 1 ^{ère} série HT	Présent avenant HT	Marché final HT
1	VIAFRANCE	198 033,90	3 844,50	2 751,80	204 630,20
2	ISOTOIT	127 838,72	7 308,00		135 146,72
3	VAFRO	106 958,30	22 629,20	1 200,00	130 787,50
4	TRAVINOR	49 643,00	11 469,00	3 976,00	65 088,00
5	ISOLAM	19 860,20	5 460,40		25 320,60
6	HULAUD	10 842,00	1 286,00		12 128,00
7	SERVICELEC	15 957,22	2 423,85	988,40	19 369,47
8	MAES	7 439,00	8 304,20	4 030,00	19 773,20
9	TROPARDY	13 275,00	3 522,50		16 797,50
	Total HT	549 847,34	66 247,65	12 946 ,20	629 041,19

	TTC 657 618.07	TTC 79 232.19	TTC 15 483.66	TTC 752 333.63
--	-----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------

La totalité des marchés de travaux passe donc de 736 849,61 € TTC à 752 333,26 € TTC et entrent dans la prévision budgétaire

- 2) signature de conventions

Dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises, et de la signature des contrats suivants :

- **MAINTENANCE: avec KARCHER** : laveuse salle des Hallettes :- 343.25 € TTC (287.00 € HT) - Dépense imputée à l'article 6156 – Fonction 020
- **LOCATION ET ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL** avec la Société Initial, pour une durée de 48 mois pour : - Les Services techniques - le Restaurant Scolaire - les Ecoles Primaire et Maternelle - Prévu au budget primitif 2010 – En section de fonctionnement article 611 « prestation de service »
- **MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGE GAZ (bouteille oxygène et acétylène) / AIR LIQUIDE** – Renouvelle de mise à disposition Durée 5 ANS à Compter du 01.03.2010 , Petites bouteilles
- **MISE A DISPOSITION PLAN D'EAU** «Poste réception de bateaux» par convention du 4.09.1998 – 577 m2 - **PORT AUTONOME - AVENANT 3 - PROROGANT LA DUREE DE JUIN 2010 A JUIN 2013 REDEVANCE** (applicable au 01.01.2010 : 0.73 € /HT/ m2 /an) soit ttc 0.73 € HT X 577 m2+ 19.60% TVA = **503.77 € Annuelle** -Dépense prévue à l'article 6132
- **CONVENTION ENTRETIEN 8 ABRIS-BUS PAR CHANTIER INSERTION MJC / COUT 8X 120 € = 960 € A IMPUTER A L'ART.61558 –F.821**
- **(REGULARISATION) / - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC SNCF** – Utilisation de la passerelle SNCF située en bordure de la rue de Ronnenberg au droit de l'accès de Gam-Vert

👉 *Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces décisions.*

QUESTIONS DIVERSES -

Monsieur le Maire, à titre personnel et au nom de son épouse, remercie chaleureusement ses collègues pour l'avoir accompagné lors de son mariage, et pour leur générosité.

Monsieur ESPINASSE demande ce qu'il en est :

- de la réunion qui s'est tenue avec le carrossier de l'Avenue Coty au niveau de la sécurité. Monsieur BRUNEAU lui explique que pour le stationnement le problème est toujours présent.

- de la rétrocession future du lotissement de la Plaine Normande, car il y avait en instance des réalisations non effectuées. Monsieur le Maire va reprendre ce dossier.

Monsieur PONTY rappelle le projet de CITY STADE et fait part de son inquiétude sur l'emplacement prévu et des problèmes à intervenir.

- Puis, il rappelle la fête du Canard prévue le 26 septembre prochain, et invite ses collègues à rejoindre la municipalité pour l'organisation de cette manifestation.

Monsieur BRETTEVILLE demande des nouvelles de Madame LE BORGNE, Directrice Générale des Services, en arrêt de travail.

- Puis, il fait part de la réception du footballeur M. Dominique ROCHETEAU, athlète de haut niveau, accompagné de son épouse, et du grand moment qu'il a eu l'occasion de vivre.

Madame HERMENT signale qu'elle n'a toujours pas eu de compte-rendu de commission des affaires scolaires.

Madame MALET démissionne de la commission des affaires scolaires.

- Afin de répondre à la population, Madame Malet demande si les analyses d'eau sont affichées. Monsieur le Maire répond qu'elles le sont, au panneau officiel, et que notre eau est d'excellente qualité.

- Puis, elle fait part de sa déception quant à certains propos tenus au cours d'une réunion. Au titre de la démocratie, elle demande, même en cas de désaccord, le respect des uns et des autres.

Monsieur ESPINASSE informe de sa rencontre avec une personne qui habite un appartement de «Habitat 76 ». Il a reçu des doléances concernant des fermetures de portes à réparer, et de gros problèmes au niveau des ordures ménagères. Monsieur le Maire en prend note et interviendra auprès de « Habitat 76 ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.